L'ABEILLE.

Imprimé tous les jours, par P. Delaup.

NOUVELLE-ORLEANS:

Mardi, 1er. Janvier 1828.

☞ Attendu que les ouvriers ne travaillent pas aujourd'hui, le journal ne paraîtra pas demain.

Conseil de Ville.

[*Séance du 29 Décembre 1827.*

Lecture est donnée du journal de la séance précédente, et d'une communication du maire, par laquelle il demande; que pour 15 jours, il soit adjoint 20 hommes à la garde de ville, pour faire le service de la police, pendant les fêtes auxquelles va donner lieu l'époque du 8 Janvier.

M. Blanc—Comme il y sera beaucoup de têtes montées, pendant le temps dont il s'agit, je pense qu'on doit accorder 10 hommes pendant 6 jours.

M. White—Je suis étonné de la demande du maire; croit-il que les gens qui viendront ici pour accompagner le général Jackson, ou pour jouir de sa présence, soient capables de troubler l'ordre public? rien n'autorise cette supposition; je pense donc qu'il est absolument inutile de rien changer à l'état actuel de la garde de ville, et que ce serait faire des frais inutiles que d'y ajouter les 20 surnuméraires demandés pour l'époque indiquée.

M. Canonge—Le maire n'a pas voulu insinuer qu'il y eût rien à craindre, pour l'ordre public, de la présence des citoyens qui viendront avec le général Jackson! mais il est constant qu'il arrivera beaucoup de gens étrangers à la ville; les uns par curiosité, les autres par esprit de parti; et parmi tant d'individus, bien intentionnés sans doute, il s'en peut glisser de ceux qui pêchent en eau trouble, et qui ne vivent que de désordre. Je pense, quant à moi, que la police ne suffira pas à la surveillance qu'exigera le concours de monde que nous promet, cette année, l'anniversaire du 8 Janvier; le maire pense aussi que la garde de ville sera insuffisante. Partout où il y a tumulte, fête, réunion populaire, il y a nécessité d'accroître les moyens d'assurer la tranquillité. Et la demande du maire me paraît convenable. Je n'y vois ni inconvénient ni rien qui puisse rejaillir sur les personnes honnêtes attirées par la circonstance. On demande 10 hommes au lieu de 20; je trouve que c'est peu; mais je ne m'obstinerai pas à en demander davantage. Quant au tems, il est certain que l'on ne trouvera guères de gens auxquels l'on puisse compter qui veuillent, pour 6 jours, se déranger du cours habituel de leurs occupations.

M. Lanna—Si je seconde la demande du maire, c'est parce que je crains que, lorsque le général Jackson sera ici, la quantité d'étrangers qui afflueront ne nous occasionnent des nuits tumultueuses. Ce n'est pas le jour que nous avons à craindre, c'est la nuit, et la force de la garde de ville ne me paraît pas suffisante pour maintenir la police.

M. Rodriguez—Je ne donne la préférence à aucune des opinions émises; je les embrasse toutes deux. Les personnes qui accompagnent le général Jackson sont amenées par de bonnes intentions; et loin de craindre ces personnes, elles ne peuvent que nous tranquilliser, nous verrons des militaires de différens grades, tous disposés à protéger la police, et la tranquillité publique; mais aussi, il y aura de la canaille, de la racaille, non pas de notre population, mais de ceux qui arriveront par les steamboats. En conséquence, la surveillance ne doit pas être négligée, mais elle doit se borner aux levées, aux lieux publics, et aux spectacles. Et pour cela dix hommes doivent suffire à seconder la garde actuelle. Il ne faut les employer que le tems nécessaire et les payer à la journée. Il n'y a aucunes difficultés à redouter la nuit comme le jour dans toute la ville; et, comme je l'ai dit, le grand nombre de militaires qui seront sur pied nous rassurent à cet égard. Et l'on trouvera facilement à 1 piastre et demie le nombre d'hommes qu'on voudra adjoindre, pour quelques jours, à la garde de ville!

M. Canonge—Je ne pense pas que le nombre de personnes qui accompagneront le général Jackson, doive entrer pour rien dans nos dispositions. Il ne viendra pas environné d'une garde ni entouré d'épaulettes. Simple citoyen, Andrew Jackson n'est plus général, et si nous lui conservons ce titre c'est par un usage généralement établi, qui fait que l'on applique indéfiniment les titres de leur grade à ceux qui en ont eu le moindre. Je ne vois donc sur pied que nos soldats citoyens qui plus sans doute qu'en un autre tems seront militairement vêtus, qui s'occuperont plutôt de parades et de réjouissances que de patrouilles et de police. Je le répète, ce n'est pas sur les personnes de la suite du général, et qui se composent d'un petit nombre de citoyens distingués, que portent les craintes, c'est sur le nombre d'étrangers attirés par la curiosité et peut être par d'autres motifs. Mais si l'on adopte la mesure il faut que ce soit pour un tems suffisant et 19 jours ne sont pas trop, cependant si l'on ne veut que 8 jours j'y consens.

M. White—Je ne pense pas que l'arrivée du général Jackson cause dans la ville le moindre désordre; les personnes qui se sont mêlées jusqu'ici des arrangemens ont tout prévu; et les mesures prises par le comité quant au maintien de l'ordre, ne laisseront rien à craindre; en conséquence, je crois inutile de payer 20 hommes de plus pour surveiller la ville.

M. Rodriguez—Je demande qu'il soit accordé du 7 au 19 Janvier, 20 hommes de supplément à la garde de ville—accordé.

Le maire propose M. Buisson pour la place de commissaire du 1er. district; le scrutin passe unanime à un tiket blanc pas.

M. Caldwell demande dans une pétition que les banquettes de l'îlet de son théâtre soient de suite entreprises. M. White appuie la motion.

M. Canonge est d'avis que la demande de M. Caldwell lui soit accordée après qu'il aura fourni une pétition, portant la signature des deux tiers des propriétaires de l'îlet en question, et en y spécifiant qu'ils sont disposés à payer les frais de la confection des banquettes aux termes de l'ordonnance; après une légère discussion, l'avis de M. Canonge est adopté.

Une pétition de l'hospice des orphelines demande le payement de 500 piastres dues pour les élèves aux frais de la ville, et que le conseil souscrive un engagement de 900 piastres à 3 mois qui comprendra ainsi ce qui sera dû à l'échéance du billet.

M. Palfrey amende la proposition, et il croit que l'on doit accorder un billet à 3 mois à dater du 3 Janvier, et qui comprendra tout ce qui sera dû à l'époque de l'échéance.

M. Canonge—Une corporation doit être avare de ses billets, je m'oppose à ce qu'il en soit fait un pour l'administration de l'hospice; personne n'est plus disposé que moi à seconder les respectables dames qui consacrent une partie de leur tems à la bienfaisance, mais je pense que si nous devons payer très exactement un engagement aussi sacré que celui que nous avons contracté pour les élèves de la ville, nous ne devons nullement avancer ce que nous ne devons pas; je demande donc que le trésorie de la ville soit prévenu de payer exactement le 3 Janvier les 500 piastres échues.

La discussion se prolonge et la résolution de M. Canonge est adoptée.

Une pétition de Pierre Broneau demande qu'il lui soit permis d'élever sur la place une tente où il puisse vendre des rafraîchissemens. M. Palfrey appuie cette demande.

M. Canonge—Quel droit de plus que tous les autres citoyens a M. Broneau? cette place est destinée pour le public, pour la cérémonie, et l'on veut l'encombrer de tentes et de buvettes! je demande que la pétition soit déposée sur le bureau—adop.

Pétition d'une personne qui avait été à la Mobile établir une pension et dont tous les effets ont été brûlés dans cette ville. Elle s'est adressée au maire de la Mobile qui lui a répondu que le peu de fonds qu'on avait ne permettait pas de l'aider et que la part qui lui en reviendrait serait si mince qu'elle n'en pourrait tirer aucun parti.

M. Canonge—Je pense qu'il ne nous est pas possible d'admettre cette demande. Mais il semble que quelque faible que fût la part du dividende des sommes disponibles à la Mobile, cela valait toujours mieux que rien, et qu'en faisant la même réponse à tous les malheureux, on finira par laisser intacte la somme qui leur est destinée. La pétition reste sur le bureau—Vient la résolution sur les bals masqués.

(La suite au n°. prochain.)

Extrait du Bulletin.

Paris, 7 Novembre.

Il paraît certain que le projet de faire une [illegible] contre Alger, doit être mis à exécution, car on désigne déjà les divers corps qui en doivent faire partie. L'expédition sera composée de près de 20,000 hommes. Les troupes devront s'embarquer à Toulon dans le courant de Février.

(*Papier de Londres.*)

Des nouvelles de Gibraltar annoncent que trois corsaires espagnols sont dans la baie où ils hèlent les navires de toutes nations. Ils ont visité deux navires français.

(*Globe and Traveller.*)

Madrid, 28 octobre.

La sensation produite par le décret qui exclut de leurs places les personnes impurifiées en première instance, est inexprimable, et jamais mesure ne fut mieux fondée. On ne peut douter que cette mesure ne soit une première concession faite aux *agraviados* (offensés) de la Catalogne; quelques personnes l'attribuent à M. de Calomarde, qui espère par là faire à M. Jean de la Dehesa, fiscal de l'audience de Barcelonne, lequel fut déclaré impurifié en première instance, ce qui n'empêche pas le monarque de le honorer d'un grand de confiance. Sans admettre ni rejeter aucune version, je vais transmettre copie de ce décret, tel qu'il a été adressé aux ministres.

Décret. S. Exc. le ministre de grâce et justice, en date du 25 courant, me dit ce qui suit:

Excellence,

A cause du peu de zèle apporté à la purification des employés, on voit avec scandale des individus qui se firent remarquer sous le gouvernement constitutionnel par leur conduite envers les fidèles serviteurs du roi, occuper des places souvent plus importantes que celles qu'ils occupaient dans ces tems désastreux. S. M. voulant arrêter ce scandale, qui aigrit les esprits de ceux qui souffrirent pour elle, et qui donne lieu à des maux plus grands encore a daigné résoudre qu'on ne propose aucun individu qui aurait été déclaré purifié en deuxième instance, après avoir été impurifié en première, pour remplir aucun poste.

Ce dont je donne connaissance à V. Exc. par ordre du roi afin que vous preniez les dispositions nécessaires.

La reine est arrivée le 23 à Madrid; le lendemain à 8 heures S. M. était sur la route de Valence. Il paraît qu'on craignait quelques troubles dans la nuit que la princesse passa à Madrid; les troupes qui devaient former la haie, restèrent sur pied dans leurs casernes.

On assure que pendant leur séjour à Valence, LL. MM. logeront à l'hôtel du général Longa, qui a sollicité cette faveur et qui fait de grandes dépenses pour recevoir dignement ses illustres hôtes.

La Tamise vient encore une fois de mettre en défaut les talens ou la prévoyance des ingénieurs de Londres. Le 31 octobre au soir, l'eau de ce fleuve a fait une irruption dans le nouveau *dock*, ou bassin de Ste-Catherine. Cette irruption a été si considérable et si subite, que, quoique toute la partie de terrain creusé excédât huit acres et quarante pieds de profondeur, elle a été remplie en moins d'un quart-d'heure au niveau du fleuve. Heureusement, cet événement est arrivé vers cinq heures et quelques minutes, au moment où tous les ouvriers et les personnes employées aux travaux, au nombre de plus de 500, étaient retournés à leur domicile.

On annonce avec assez de certitude que la mission spéciale confiée par l'empereur du Brésil au général *Brito*, marquis de Barbacena, a pour but de conférer à Londres avec l'infant don Miguel sur sa conduite future en Portugal. On dit qu'il soumettra à l'infant des conditions auxquelles il devra souscrire, et que toute la négociation se fait sous les auspices du gouvernement anglais. Les instructions, les conditions qu'on veut exiger de l'infant, et toutes les formalités à remplir, presque toutes rédigées par l'empereur, ont été reçues de Rio, et une lettre confidentielle de cette ville ajoute qu'un aide-de-camp du général Saldanha et plusieurs autres personnes qui appartiennent au parti constitutionnel, sont arrivées à Rio pour mettre l'empereur sur ses gardes. La nomination de l'infant ayant été une mesure précipitée, parce qu'on avait exagéré la maladie de la princesse regente, l'empereur veut maintenant prendre toutes les précautions imaginables, parce qu'il se regarde comme responsable des conséquences que pourrait avoir la nomination de son frère à la régence de Portugal.

(*Globe and Traveller.*)

Perpignan, 28 octobre.

[Correspondance particulière.]

Le comte de Saint-Priest, notre ambassadeur auprès de S. M. C. doit arriver ici demain; il est précédé par le courrier de cabinet Saint-Romain, qui est arrivé à quatre heures de l'après midi. Il était porteur de dépêches pour M. le préfet. On présume que ces dépêches sont relatives aux rebelles catalans réfugiés en France; on dit même qu'il a été donné des ordres pour arrêter les chefs, principaux agens de conspiration des agraviados, qui avaient été réclamés par le comte d'Espagne. Saperes (le Caragol) et Louis Oriol sont arrivés dans cette ville après le coucher du soleil.

Les troupes du comte d'Espagne occupent toujours les mêmes positions dans la Catalogne. A Girone, S. Exc. a fait délivrer des passeports aux officiers *illimitados* et il a aussi délié les officiers *indefinidos*, et les habitans qui avaient pris les armes lorsque Ballester était à la ville; il les a remerciés au nom du roi de leur conduite. La opinion générale a été fondée de donner à qui que ce soit les qual Rebelion de *nervio* ou de *cuchillo*, annonçant qu'il faire punir sévèrement ceux qui contreviendraient à ses ordres. Il a promis une récompense de trois cents piastres aux gens armés qui lui amèneraient Augustin Saperes, dit Caragol, et autant pour Louis Oriol.

FEUILLETON.

Spectacle.

Trente ans de la vie d'un Joueur.

Chacun son avis! c'est la devise des gens de bonne humeur. Le drame allemand vient aujourd'hui se mettre en évidence, et après avoir admiré en grondant les beautés sauvages de Shakespeare, on nous donne un avant-goût de celles de Shiller et de Goethe. Quant à moi, qui n'avons pu goûter les beautés de l'illustre Breton que sur les traductions de Ducis, les personnes qui ce poète les ayant assez amoindries au goût de sa nation, on doit nécessairement attribuer un peu les contours. Mais du peu que nous avons vu, nous avons pu juger de ce qui nous a échappé; et nous conviendrons que l'énergie des discours, que la force des situations doit surprendre un Français nourri des beautés touchantes de Racine!

Admirateur de Corneille, nous croyons que ce grand poète avait atteint le terme de l'élévation des sentimens. Crébillon, cependant nous semblait plus tragique, et sans l'injuste prévention de Voltaire, nous aurions osé le comparer à l'illustre Shakespeare. Il en a la vigueur, il en a le terrible! et sous ce rapport, nous ne le cédions, à notre sens, à l'Angleterre, que par les dates.

Il nous semblait donc qu'après Shakespeare et Crébillon, l'on ne pouvait ajouter à l'émotion produite au Théâtre; cependant, d'illustres Allemands s'écartant de la route tracée, ont introduit dans le drame une nouvelle méthode et se sont écartés en dépit d'Aristote, de l'unité de tems et de lieu. Certes, c'est une innovation qui peut avoir de grands inconvéniens! mais il faut avouer, avec Mme. de Stael, qu'il en peut jaillir des traits nouveaux de génie; et que si nous avons épuisé tout ce que la tragédie offre de majesté, nous n'avons qu'à peine effleuré tout ce que la vie civile, la vie privée peut offrir de situations touchantes ou terribles. Les malheurs des demi-dieux, ou des rois, sont sublimes, sans doute, mais ils se présentent à nous dans un lointain qui nuit à l'effet. Tandis que des scènes qui se renouvellent sous nos yeux, des incidens auxquels, souvent, vous avez donné des larmes, peuvent offrir au genie des ressources nouvelles. Grâce! Aristote! Grâce Despréaux! pour un tel blasphème. Mais, dans notre siècle, les émotions naturelles et simples l'emportent sur les sentimens factices. C'est la nature que nous aimons à interroger; et si par fois elle manque des prestiges et de la noblesse de convention que lui prêtaient la fable mythologique, et les fables historiques; nous pourrions, s'il paraissait un génie tel que Voltaire, voir jaillir, de cette nouvelle source, des beautés dont nous avons d'autant moins l'idée, que nous sommes plus frappés de respect, à la vue des chefs-d'œuvres qu'ont enfantés nos plus beaux génies; sous l'empire des règles prescrites dont nous envisageons avec douleur l'infraction! Mais, que ne peut le génie? et pourquoi se bornerait-on à des tems, et des lieux déterminés par la règle, si le génie volait au delà!

Mais, cessons d'alarmer les fidèles de l'ancienne loi; ce génie n'est pas encore apparu! il ne s'agit que du spirituel Ducange, qui a tenté, non sans succès, une innovation pétillante. "Trente ans de la vie d'un Joueur" est un drame à effet, et du plus grand effet! il est bien conduit; l'intérêt y croît d'une manière irrésistible, le dialogue est tout ce qu'il peut être: et si les caractères sont parfois un peu exagérés, que l'on songe qu'il a fallu des nuances très fortes pour leur donner, au dernier acte, la touche nécessaire; que l'on songe aux années qui s'écoulent, pendant lesquelles les malheurs, les vices, les crimes se sont accumulés. Certainement il n'existe pas un caractère tel que celui de George; mais si l'on veut suivre ses pas, non depuis le premier acte, mais depuis sa jeunesse, et qu'au lieu de suivre la marche de l'unité de tems, on veuille parcourir, en imagination, les progrès que peut avoir faits une passion telle que l'annonce George à l'ouverture de la scène; si de plus on veut juger les nuances de son caractère par périodes d'années, et non d'instans; on trouvera que rien n'y est outré, surtout en se pénétrant de l'influence qu'a dû exercer sur lui le génie infernal qui l'excite, et qui s'attache à ses pas jusqu'au dernier instant.

Nous ne faisons qu'indiquer une opinion et non prôner un système; et nous nous contenterons de dire que ce drame est un de ceux dont l'effet nous a semblé le plus infaillible. Heureux, s'il paraît tel aux pères de famille, qui craignent pour leurs fils l'escendant d'une passion irrésistible!

Les acteurs principaux se sont acquittés à souhait, de leurs rôles; Mme. Clozel n'a laissé rien à désirer; sentiment, noblesse, énergie, rien n'a manqué à son rôle. George, son funeste ami, et le jeune et intéressant officier ont, chacun dans son genre, mérité les applaudissemens, que nous espérons leur donner plus d'une fois dans ce singulier drame.

Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Eliza Grant, Pray, Liverpool, John Minturn.

Brick Mary Brade, Lincoln, Liverpool, Carrell, Lesassieur & Kilshaw.

Goël. Franklin, Gerrish, Havre, W. W. Caldwell.

Arrivés.

Bateau à vapeur Sept-Sœurs, de St. Louis, avec de la graisse, du porc et 56 tonneaux de cloux et de fer. (La note des consignataires n'était pas à bord.)

Une goëlette de la côte, avec 29 balles cotons à Maurin & O'Dugg et autres.

Une pirogue de la côte, avec 3 balles coton à Maurin & O'Dulugg.

Deux bateaux, avec 18 balles coton à Maurin O'Dulugg et P. Dubertrand.

Entrés.

Brick William & Henry, H. Leslie, de St. Thomas, avec 18 tonneaux bois de Campêche, à ordre.

Adams, Wilkinson, de St. Barthélemy, avec une cargaison assortie, à J. Ogelvie & co. et à J. W. Zacharie.

Brick Oscar, Shidley, de St. John, Porto-Rico, sur lest.

Brick Thomas et Edwards, Thomastown, avec de la chaux au capt.

Par autorité de l'Etat de la Louisiane.

LOTERIE de neuf propriétés situées dans les faubourgs Annonciation et Lacourse, composant neuf lots gagnants, le tout ensemble estimé à 7,250 piastres par des estimateurs nommés à cet effet.

La loterie est de 290 billets à 25 piastres——7250 piastres.

1er. lot, une superbe maison en brique, cuisine, chambres à domestiques, écurie, puit, remise; sur un terrain entourré en pieux, de 60 sur 120 pieds.

2e. Un terrain entourré en bon pieux et mis en jardin, de 60 sur 120 pieds.

3e. Une maison en bois, cuisine double, écurie &c. sur un terrain entourré, de 60 sur 120 pieds, et six autres lots de terre entourrés ou non. Toutes personnes qui désirent courir la chance de l'année 1828, pourront s'adresser à Mr. V. Planché ou F. Hardy, chargé par le propriétaire de placer les billets et pourront en même tems voir le tableau dont ils sont porteur, avec plus ample détail. La loterie doit se tirer à la fin du mois de Mars 1828, et les billets payables dans tout le courant du mois de Septembre même année. 1 jan.

Mr. GUILLAUME,

NOUVELLEMENT arrivé de Paris, connaissant la Cuisine et la Pâtisserie à perfection et les ayant pratiquées dans les premières maisons de France, a l'honneur de prévenir les habitans de cette ville, qu'il se chargera de préparer les banquets et repas de tout genre chez les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.—S'adresser à Mr. Gireaudeau à l'Hôtel de la Marine. 17 déc—4f.

Nécrologie.

Edouard Bertus, âgé de 23 ans, est décédé hier à 10 heures du matin.

Les qualités précieuses de cet excellent jeune-homme lui avaient concilié l'estime générale, et lui avaient acquis de nombreux amis. Si jeune encore, il s'était distingué dans ses études, et déjà sa carrière donnait les plus heureuses espérances. Peu de jeunes-gens ont mérité sitôt d'être comptés au rang des hommes les plus estimables. Mais c'était surtout par ses qualités privées qu'Edouard Bertus se distinguait. Fils tendre et dévoué, frère accompli, solide ami, cet aimable jeune-homme faisait le bonheur de sa famille! La mort vient de le ravir! Le coup le plus funeste vient de frapper les plus tendres et les meilleurs parens! Ah! si l'intérêt général, si le concert de regrets qui s'élèvent de toute part, pouvaient contribuer à l'adoucissement de semblables peines, sans doute les leurs seraient moins cruelles! Mais pour une telle perte, il n'est de consolateur que Dieu seul!

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi 1er. Janvier, 1828.

la seconde représentation de

Trente ans de la vie d'un Joueur.

Mélodrame en trois journées, et à grand spectacle de Victor Ducange—suivi de

L'EPREUVE VILLAGEOISE,

Opéra en 2 actes, musique de Gretrey, terminé par un divertissement composé par Mde. Alexandre, et dans lequel elle dansera un pas de Caractère et Mr. Leblanc un pas Comique.

Jeudi, 3 Janvier,

A la demande de plusieurs familles respectables,

LA DAME BLANCHE.

Incessamment la reprise du petit Chaperon Rouge.

☞ En attendant, "la Première Affaire," "la Belle-Mère et le Gendre," "le Jeune Mari," comédies nouvelles, et "La Vestale," grand opéra.

SALLE D'ORLEANS.

Mardi prochain 1er. Janvier 1828,

GRAND BAL PARE,

Précédé d'un

Bal d'Enfans,

Qui commencera à 5 heures et finira à 8.

Le Grand Bal aura lieu immédiatement après.

P. S. Messieurs les souscripteurs des Bals de Société sont priés de vouloir bien s'assembler, le Lundi 31 Décembre, à la Salle de Bal, pour la nomination de quatre commissaires chargés du cérémonial des bals. 27 déc.—3f

SALLE DE BAL.

Au coin des rues d'Orléans et Bourbon,

MARDI, 1er. Janvier 1828.

IL Y AURA

Bal Paré.

Les cavaliers sont avertis de ne pas conduire de dames sans billets d'invitation.

Salle Condé.

Mercredi, 2 Janvier 1828,

IL Y AURA

BAL PARE.

Le Bal aura lieu à l'avenir, les mercredis et samedis. Prix d'Entrée $1. 27. déc.

Salle St.-Philippe.

SAMEDI, 5 JANVIER 1828,

GRAND BAL.

Prix d'entrée—Une piastre pour les cavaliers.

☞ Des commissaires sont nommés pour maintenir le bon ordre dans la salle. Déc.

CETTE SEMAINE.

SAMEDI 5, ON TIRERA POSITIVEMENT LA

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE.

2de. Classe—Gros Lots.

$10,000—8,000—6,600—6000—5000—4000.

Billets, à 6 Piastres, des coupons en proportion.

☞ Il n'est pas nécessaire de faire ressouvenir au public, que le seul Bureau Fortuné où des Billets ont été achetés, et qui ont produits des gains montant à

100,000 Piastres,

qu'on a payées sur demande, est celui de

MALCOLM,

No. 86, rue de Chartres, à l'enseigne de la Roue de Fortune.

Son nouveau Bureau est établi en face de la Bourse (lieu du tirage) où l'on vend aussi des Billets.

Mr. MALCOLM travaille dans le courtage des changes, à des termes raisonnables. 24 déc.

FUMIGATIONS PRECIEUSES,

PROMPTES ET IMMANQUABLES

Contre les Hémorroïdes externes et internes, et contre d'autres maux, auxquels sont sujettes les femmes.

CE spécifique est si avantageusement connu depuis 6 ans à la Louisiane, par la quantité de personnes qu'il y a guéries et dont une cinquantaine permettent d'être nommées, que celui qui le compose et l'administre se croit dispensé d'entrer dans de longs détails à ce sujet; il suffira seulement d'être informé que chaque malade paye à sa discrétion selon ses facultés pécuniaires, et n'est absolument tenu de le faire qu'après parfaite guérison, sauf le remboursement du prix des drogues ce qui, chose juste, lui est compté par avance. S'adresser au propriétaire soussigné;

Dubois,

Rue du Bayou No 8.

Nota. Il traite gratis les infortunés.

Il prévient le public, qu'il n'a plus de dépôt de ses poudres fumigatoires chez Mr. Dalché, pharmacien, enseigne des rues Dumaine et Bourbon, ni chez Mr. Gendron, rue St. Philippe No. 124.

26 déc—4m

PION—70 billets non du Lord, récemment reçu et à vendre par

24 nov J. P. PAYSON.